



SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)
Invitation à se qualifier (IQ)
pour le processus d'approvisionnement concernant les
PRODUITS D'IMPRESSION DES APPAREILS
TECHNOLOGIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL
MODIFICATION #002

N° de l'invitation à se qualifier	10047402/B	Date	20 Octobre 2016
-----------------------------------	------------	------	-----------------

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les commentaires et toutes les questions portant sur le présent document.)	Nom	Hamid Mohammad	
	N° de téléphone	613-716-9792	
	Adresse de courriel	SSC.consultation-consultation.SPC@canada.ca	
Date et heure de clôture	2016/10/24 02:00 PM		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HAE)		
Destination des biens ou des services	Sans objet – Processus de sélection préalable uniquement		
Adresse courriel à laquelle la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	SSC.consultation-consultation.SPC@canada.ca		
Commentaire	Ce document contient des exigences relatives à la sécurité		



Amendement 002

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

1. Réviser l'avis aux répondants à la page 4;
2. Réviser la clause 2.3 Demandes de renseignements et commentaires; et
3. Réviser la pièce jointe 4.1 Notation et pondération à la page 5 de 37.

1.

Invitation à se qualifier Appareils technologiques en milieu de travail - Produits d'impression

Sous l'Avis aux répondants, MODIFIER tel que :

AJOUTER :

Section de l'IQ	10047402/A	10047402/B
2.3 Demandes de renseignements et commentaires	a) Toutes les demandes de renseignements et tous les commentaires, y compris les suggestions pour améliorer les spécifications, concernant l'IQ, doivent être soumis par écrit à l'autorité contractante, au plus tard sept jours civils avant la date de clôture de l'IQ. Il est possible qu'on ne puisse pas répondre aux demandes de renseignements reçues après ce délai et durant le processus d'IQ.	Modifié tel que: a) Toutes les demandes de renseignements et tous les commentaires, y compris les suggestions pour améliorer les spécifications, concernant l'IQ, doivent être soumis par écrit à l'autorité contractante, au plus tard deux jours civils avant la date de clôture de l'IQ. Il est possible qu'on ne puisse pas répondre aux demandes de renseignements reçues après ce délai et durant le processus d'IQ.
Pièce jointe 4.1 Notation et pondération	Paragraphe 4 et 5 Les réponses seront classées en fonction des points reçus pour les critères d'évaluation techniques. La réponse ayant le nombre de points le plus élevé sera classée au premier rang; la réponse ayant le deuxième nombre de points le plus élevé sera classée au deuxième rang et ainsi de suite. Un répondant sera déclaré « qualifié » si les conditions aux points 4.4 et 4.5 de l'IQ sont respectées. Selon cet exemple, les répondants 1, 2, 3, 4 et 5 sont les répondants qui ont eu les 5 meilleurs pointages. Le répondant 6 ne se sera pas classé.	Modifié tel que : Les réponses seront classées en fonction des points reçus pour les critères d'évaluation techniques. La réponse ayant le nombre de points le plus élevé sera classée au premier rang. Un répondant sera déclaré « qualifié » si les conditions aux points 4.4 et 4.5 de l'IQ sont respectées.



2.

À la partie 2.3 Demandes de renseignements et commentaires (a), MODIFIER tel que :

SUPPRIMER :

a) Toutes les demandes de renseignements et tous les commentaires, y compris les suggestions pour améliorer les spécifications, concernant l'IQ, doivent être soumis par écrit à l'autorité contractante, au plus tard sept jours civils avant la date de clôture de l'IQ. Il est possible qu'on ne puisse pas répondre aux demandes de renseignements reçues après ce délai et durant le processus d'IQ.

INSÉRER :

a) Toutes les demandes de renseignements et tous les commentaires, y compris les suggestions pour améliorer les spécifications, concernant l'IQ, doivent être soumis par écrit à l'autorité contractante, au plus tard **deux** jours civils avant la date de clôture de l'IQ. Il est possible qu'on ne puisse pas répondre aux demandes de renseignements reçues après ce délai et durant le processus d'IQ.

3.

Pièce jointe – 4.1

Appareils technologiques en milieu de travail (ATMT) – Processus et cadre d'évaluation de l'invitation à se qualifier concernant des produits d'impression

À la Notation et pondération, paragraphe 4 et 5, MODIFIER tel que :

SUPPRIMER :

Les réponses seront classées en fonction des points reçus pour les critères d'évaluation techniques. La réponse ayant le nombre de points le plus élevé sera classée au premier rang; la réponse ayant le deuxième nombre de points le plus élevé sera classée au deuxième rang et ainsi de suite. Un répondant sera déclaré « qualifié » si les conditions aux points 4.4 et 4.5 de l'IQ sont respectées.

Selon cet exemple, les répondants 1, 2, 3, 4 et 5 sont les répondants qui ont eu les 5 meilleurs pointages. Le répondant 6 ne se sera pas classé.

INSÉRER :

Les réponses seront classées en fonction des points reçus pour les critères d'évaluation techniques. La réponse ayant le nombre de points le plus élevé sera classée au premier rang. Un répondant sera déclaré « qualifié » si les conditions aux points 4.4 et 4.5 de l'IQ sont respectées.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

=====

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :



N° de pièce jointe/modification	Diffusion	Date	Description
Documents d'invitation à soumissionner	Achats et ventes	2016/10/17	Invitation à se qualifier originale
Modification n° 001	Achats et ventes	2016/10/19	Révision à l'avis aux répondants Révision au graphique 4.2
Modification n° 002	Achats et ventes	2016/10/20	Révision à l'avis aux répondants Révision à l'article 2.3 Révision de la pièce jointe 4.1 Notation et pondération